



Compte rendu de séance

Séance du 30 Septembre 2025

L'an 2025, le 30 septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Lombron, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE LOMBRON sous la présidence de M GREMILLON Alain, maire.

Présents : M. GREMILLON Alain, Maire, Mme TREMIER Josette, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, M. MENAGER Michel, Mme BARBIER Catherine, M. DELANGLE Dominique, Mme GRAFFIN Ghislaine, M LEFEUVRE Thierry,

Absents ayant donné procuration : M. BUREAU Denis à M LEFEUVRE Thierry, Mme HEUZARD Emilie à Mme TREMIER Josette, M. ROUSSELOT Pierre à M. MEDARD Claude

Excusés : M. GODEFROY Vincent, Mme BRICOU - CARTEREAU Angeline,

Absents : Mme FAUTRAT Jennifer, Mme GERBAULT Aurélie, Mme LEBouc Pauline,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 9

Date de la convocation : 25/09/2025

Date d'affichage : 01/10/2025

A été nommé secrétaire : Mme BOUZEAU Brigitte

Objet(s) des délibérations

2025-051 Bail ostéopathe

1- Approbation du compte rendu de la séance du 9 septembre 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte-rendu du 9 septembre 2025

2- Décision du Maire dans le cadre de ses délégations

Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises depuis le dernier conseil municipal : aucune

3- Délibération N° DEL-2025-051 Bail Ostéopathe

Monsieur le Maire rappelle qu'un ostéopathe souhaite intégrer la Maison de Santé Pluridisciplinaire. La délibération 20200502 portant délégations du conseil municipal au Maire autorise de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (délégation n°5). La délibération 2025-037 du 20 mai 2025 autorisant la révision des baux aux frais de la collectivité ne prévoit pas les frais pour un nouveau bail.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre à sa charge les frais du bail,

- d'offrir les deux premiers loyers (2 x 362,81 €)
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à GODEFROY Vincent pour signer tous les documents relatifs à cette décision

4- Bail SATIM

La délibération 2025-045 avait prévu un bail de 42,00 € par mois pour l'utilisation du second cabinet médecin de la Maison de Santé Pluridisciplinaire une fois semaine. Le temps des travaux du cabinet d'ostéopathe, le second cabinet ne sera pas disponible.

Le Maire informe que pendant la période d'installation de l'ostéopathe, la SATIM sera relocalisé dans un autre bâtiment communal aux mêmes conditions financières.

5- Travaux Maison Santé Pluridisciplinaire

Un nouvel aménagement intérieur serait possible. Au budget 2025 un crédit de 43 000,00 € est prévu pour :

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| - Local DASRI | 5 000,00 € |
| - Isolation phonique | 5 000,00 € |
| - Protection solaire porche | 3 000,00 € |
| - SAS | 30 000,00 € |

Deux possibilités sont étudiées :

- Un cabinet dans la salle d'attente médicale,
- Une extension au niveau paramédical.

A l'issu des chiffrages et des études, le conseil prendra sa décision.

6- Informations diverses

- | | |
|---|----------|
| - Subventions accordées : | |
| o Amendes de police | 2 235 € |
| o Aide départementale à la Voirie Communale | 14 158 € |
| o Dotation Equipement Territoires Ruraux | 60 000 € |
| - Rappel des dates des prochains conseils municipaux 2025 : | |
| o Mardi 14 octobre | 20h |
| o Lundi 24 novembre | 20h |
| o Mardi 9 décembre | 20h |

Séance levée à : 19h56

En Mairie, le 01/10/2025

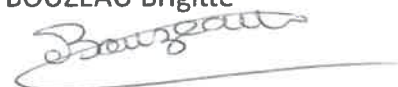
Le Maire

M. GREMILLON Alain



La secrétaire de séance

BOUZEAU Brigitte





République Française
Département Sarthe
Commune de Lombron

Liste d'émargement

Séance du 30 Septembre 2025

Elus	Fonction	Emargement
BARBIER Catherine	Conseillère Municipale	
BOUZEAU Brigitte	Adjointe	Procuration à GODEFROY Vincent
BRICOU - CARTEREAU Angeline	Conseillère Municipale	Excusée
BUREAU Denis	Conseiller Municipal	Procuration à LEFEUVRE Thierry
DELANGLE Dominique	Conseiller Municipal	
FAUTRAT Jennifer	Conseillère Municipale	Absente
GERBAULT Aurélie	Conseillère Municipale	Absente
GODEFROY Vincent	Adjoint	Excusé
GRAFFIN Ghislaine	Conseillère Municipale	
GREMILLON Alain	Maire	
HEUZARD Emilie	Conseillère Municipale	Procuration à TREMIER Josette
LEBOUC Pauline	Conseillère Municipale	Absente
LEFEUVRE Thierry	Conseiller Municipal	
MEDARD Claude	Adjoint	
MENAGER Michel	Adjoint	
ROUSSELOT Pierre	Conseiller Municipal	Procuration à MEDARD Claude
TREMIER Josette	Adjointe	



En Mairie, le 30/09/2025
Le Maire
Alain GREMILLON